Journalisme : linge sale

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1985)**

Heft 771

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1017602

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

JOURNALISME

Linge sale

Un titre épais, épais à tous points de vue, dans Le Matin *du 11 avril, selon lequel les socialistes laveraient leur linge sale en famille. Pierre Graber voit rouge, dit-on. Dans un texte jamais publié, il dit ce qu'il pense du programme de Lugano, de la participation au Conseil fédéral, de la direction du parti socialiste, etc.*

Ce texte, Le Matin *s'en garde bien d'en donner la date. En fait, il s'agissait d'une contribution au débat que les socialistes engagèrent, il y a un an, sur la participation au Conseil fédéral, après la non-élection de Lilian Uchtenhagen.*

Le débat fut largement ouvert. Tous les médias furent le support des interventions. Graber y participa avec force, comme Tschudi. Il intervint notamment, par un texte écrit, auprès de son parti, le parti neuchâtelois, qui avait tranché en congrès, sans avoir préparé la discussion par deux exposés contradictoires.

Qu'on veuille citer ce texte, une année après, c'est le droit d'un journal! Mais sans donner les circonstances exactes, en laissant croire qu'il s'agit d'un règlement de comptes récent, c'est vouloir faire prendre un café froid pour un scoop chaud.

Appeler «linge sale lavé en famille» tout débat interne et ouvert, c'est de surcroît dévaloriser la discussion démocratique et politique. Mille regrets.

A. G.

ORDINATEUR EN UNIFORME

KIS: mort, mais pas enterré

Dure journée vendredi dernier pour les journalistes accrédités à Berne: il leur fallait couvrir à la fois la journée de lifting féministe des radicaux à Davos, le remaniement de la politique viticole par Kurt Furgler dans les coteaux de Spiez, les préparatifs de la visite royale de Suède en Suisse et du voyage aubertien en Tunisie, le cinquantenaire de Radio Suisse Internationale (avec repas), et enfin, tardivement convoquée, la conférence de presse des directeurs cantonaux de la Police (après le repas, toujours mauvais l'après-midi, surtout le vendredi, faut avoir le sens du devoir d'un gendarme pour ne pas le savoir).

Dans ces conditions, le communiqué de l'Agence télégraphique suisse (ATS) sur la «conf' de presse à Fontanet» avait de bonnes chances de tenir lieu de compte rendu original dans la grande presse de samedi. Ce que vous avez pu vérifier dans votre quotidien favori (ou obligé), s'il ne peut s'offrir, à l'instar de «24 Heures», plus de deux correspondants attitrés dans la Ville fédérale.

Vous avez donc appris avec soulagement que le «Système informatique police criminelle» (abrégé KIS en jargon fédéral) ne serait pas mis sur pied. Enfin, pas sous la forme prévue par la Conférence des directeurs cantonaux de police, qui en avaient pourtant approuvé la conception générale le 26 mars 1982.

COUPS MORTELS

Officiellement, le KIS est mort sous les coups portés à la fois par le fédéralisme, traditionnellement inspirateur de sains réflexes en matière de maréchaussée intercantonale, et de la protection des données, qui ne pouvait accepter l'idée d'un fichier suisse des «personnes avec antécédents».

Le KIS est donc mort. Mais pas enterré. D'une part, le recours à l'informatique va s'amplifier: le Moniteur suisse de police, mis depuis septembre dernier sur ordinateur, rend déjà des services prometteurs aux six cantons alémaniques et aux postes-frontière (dont Perly et Vallorbe) branchés pour une phase d'essai, qui sera sans doute suivie d'une généralisation. Et d'autre part, le KIS latin, mis en place par les cantons romands (sauf le Jura) et le Tessin, poursuit sa petite carrière d'organe constitué sur la base plutôt fragile d'un «concordat administratif oral» (cf. DP 611/29.10.1981). Ici ou là, ça râle un peu au Grand Conseil lors de la discussion du budget y relatif. Mais dans l'ensemble le KIS latin jouit d'un bon «taux d'acceptance», — et surtout d'une dose élevée d'ignorance, voire d'indifférence indulgente de la part des députés.

Le KIS fédéral est mort? A la bonne heure! Et vive le KIS international, fédéraliste, confidentiel, concordataire et tout, et tout. Et merci à Genève de fournir la machine; et aux directeurs cantonaux concernés de préciser enfin la base juridique sur laquelle ils fondent la collecte et la communication des données recueillies.

Et puisqu'on en est aux questions polies: où en est la protection des données dans les cantons romands? Vaud a une loi sur les fichiers de polices (cf. DP 654/7.10.1982), Genève une loi sur les fichiers informatisés, et Neuchâtel une loi concernant toutes les données enregistrées (sur ordinateur ou non, comme dans le projet fédéral, cf. DP 678/31.3.1983). Et ailleurs? Le Valais a fait un timide effort l'an dernier pour les fichiers de police, le Jura a un projet plus général calqué sur la loi-modèle établie pour les cantons. A notre connaissance, il n'y a encore rien à Fribourg ni au Tessin. Ce qui ne les empêche pas d'être branchés sur le KIS latin.

Allons donc, vous ne voudriez pas, en ces temps de terrorisme multiforme et de criminalité galopante, que la police se prive de moyens d'investigation et d'intervention modernes, tout juste pour calmer les doutes de juristes trop scrupuleux?